

# Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 10 septembre 2020

**Etaient présents :** Tous les membres en fonction sauf Mme Aude SCHMITZ, Mme Carole THOMAS et M. Benoît FOECHTERLE, absences excusées.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020.**

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

## **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (RECTIFICATIF)**

Cette délibération rectifie et remplace la délibération du 28/05/2020, puisqu'il y a eu une erreur de frappe sur la date d'effet de cette délibération. La date d'effet de la délibération est bien le 28/05/2020.

## **LA CREATION D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE**

Le maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités.

Il précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (Titre payable par Internet) mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures (*par exemple : les factures de location de la salle des fêtes*). Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Le maire expose les principales caractéristiques techniques du dispositif TiPi (Titre payable par Internet).

Il rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Considérant la volonté de la commune de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP.
- Autorise M. le maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

## **PROJET DE TRAVAUX DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire expose le projet de ravalement des façades de l'église de Baltzenheim. A ces travaux se rajoute des travaux de peinture, de zinguerie, de restauration de vitraux et de menuiserie extérieure, et le remplacement du cadran de l'horloge.

Le Maire précise que l'Eglise est classée « Monument Historique ».

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 251 180 euros HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet pour un montant total de 251 180 euros HT
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à l'engagement et à la conclusion des marchés de travaux. La procédure de consultation s'effectuera en procédure adaptée,
- décide d'engager les différentes demandes de subventions auprès des organismes publics (Etat, Conseil Départemental du Haut-Rhin, Communauté de communes Pays de Brisach,...).

### **CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ROSACE**

Monsieur le Maire expose le projet de mise en place d'une armoire optique par la Société ROSACE pour le déploiement du réseau fibre à Baltzenheim.

Cette armoire sera mise en place sur la Place de la salle des fêtes dans les espaces verts sur le domaine privé de la commune.

Il y a lieu de conclure entre la commune de Baltzenheim et la société ROSACE une convention de servitude sur le domaine privé communal au profit de ROSACE pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique (armoire optique).

Cette convention est annexée à la présente délibération et est conclue à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer cette convention de servitude sur le domaine privé communal au profit de la société ROSACE pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique (armoire optique)

### **SUPPRESSION REGIE DE RECETTE VENTE LIVRE « BALTZENHEIM AU SIECLE DERNIER »**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une régie de recette de vente du livre « Baltzenheim au siècle dernier » avait été mise en place par délibération du conseil municipal du 27 juin 2000.

A ce jour il reste 12 livres en stock numéroté du n° 47 à 58.

Vu la faible vente de ces livres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la suppression de cette régie de recette
- Décide que les 12 livres restant en stock seront offerts à titre gracieux.

### **CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **BUREAU ELECTIONS**

La composition du bureau de vote pour l'élection législative partielle du 20/09/2020 et du 27/09/2020 a été faite.

### **DROIT DE PREEMPTION**

Le Maire informe les élus qu'il n'a pas préempté au nom et pour le compte de la commune sur les biens suivants :

- Terrain lotissement Schlossgarten lot n°18 proposé à la vente à M. et Mme Harutyun SAHAKYAN de Colmar
- Terrain lotissement Schlossgarten lot n°16 proposé à la vente à M. Jérôme HUTH d'Andolsheim
- Maison située au 8 rue des Roses proposée à la vente à M. Nichola MARCHAND de Wickerschwihr
- Maison située au 10 impasse des Tilleuls proposée à la vente à M. Martin JAEGLE et Mme Roswitha GALM de Bootzheim
- Terrain lotissement Schlossgarten lot n°17 proposée à la vente à M. et Mme Erdal VURAL de Baltzenheim
- Terrain lotissement Schlossgarten lot n°22 proposée à la vente à M. Anthony BARBOSA de Katzenthal
- Terrain lotissement Schlossgarten lot n°15 proposée à la vente à M. Cyril CAMPDORA de Houssen
- Terrain lotissement Schlossgarten lot n°14 proposée à la vente à M. Frédéric MARTIN de Baltzenheim

## **URBANISME, CONSTRUCTION**

Les demandes suivantes ont été examinées :

### Permis de construire :

- Monsieur Frédéric MARTIN, lotissement Schlossgarten lot n° 14 : Maison
- Monsieur Martial PAQUOT, lotissement Schlossgarten lot n° 9 : Maison
- Monsieur Harutyun SAHAKYAN, lotissement Schlossgarten lot n° 18 : Maison
- Monsieur Laurent RAMASSAMY, lotissement Schlossgarten lot n° 21 : Maison
- Monsieur Jérôme HUTH, lotissement Schlossgarten lot n° 16 : Maison
- Monsieur Yusuf BULUT, lotissement Schlossgarten lot n° 6 : Maison
- Monsieur Sergen BULUT, lotissement Schlossgarten lot n° 8 : Maison
- Monsieur Halil BULUT, lotissement Schlossgarten lot n° 11 : Maison
- Monsieur Cyril CAMPDORA, lotissement Schlossgarten lot n° 15 : Maison
- Monsieur Frédéric ARNOUX, lotissement Schlossgarten lot n° 20 : Maison
- Monsieur Anthony BARBOSA, lotissement Schlossgarten lot n° 22 : Maison

### Déclaration préalable :

- Monsieur David BUOB, 11 rue du Château : Réfection toiture
- Monsieur Gilbert VEGNADUZZI, 7 rue des Fleurs : fenêtres de toit
- Monsieur Stéphane ZUMKELLER, 26 rue des Jardins : Pergola
- Monsieur Jacky DEJOYE, 10 rue des Lilas : Ravalement façades
- Monsieur Roger JECKER, 17 rue Principale : Ravalement façades, menuiseries extérieures, panneaux photovoltaïques

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

Le Maire fait part des remerciements de la famille de feu Gérard FOECHTERLE pour les marques de sympathie de la municipalité lors de son décès.

Il fait part des remerciements de la Manne pour la subvention communale versée cette année.

Le Maire informe les conseillers de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Les contribuables composants cette commission, et désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin sont :

Titulaires : Mme Annick JECKER, M. Fabrice DIETSCH, M. Remy LAUFENBURGER, M. Guy DANNER, M. Jean-Valère RANVIER et M. Gérard FLECK

Suppléants : M. Gilbert SCHWOERER, M. Alain VOGEL, M. Erdal VURAL, Mme Michelle KETTERER, M. Yannick DEMONCHAUX et M. Bertrand HABERSETZER.

Le Maire informe du démarrage dans le département du dispositif « paiement de proximité » permettant aux administrés de régler chez les buralistes partenaires agréés les factures émises par la commune, les amendes et les impôts de moins de 300 euros.

Il fait la lecture d'un administré concernant la circulation sur le RD9 II (route de Colmar). Il informe l'assemblée qu'il avait déjà pris contact en juillet de cette année avec les services du Département pour trouver des solutions à la dangerosité de la circulation sur la route de Colmar. Les services du Département ont été relancés.

Le Maire informe les conseillers que les travaux de couche de roulement dans la rue Principale ont été décalés en 2021 par les services du Département sur demande de la commune.

Il fait le point sur l'organisation de la 1<sup>ère</sup> journée du Patrimoine de la commune qui aura lieu dimanche 20/09/2020.

Des places de stationnement ont été mises en place dans l'ensemble du village. Un arrêté réglementant ces places de stationnement sera établi très prochainement avec les services de la Brigade verte.

Monsieur Henri REMOND fait le compte rendu de la dernière réunion du syndicat du parc à grumes. L'élection du bureau a eu lieu durant cette séance.

Monsieur Michel BUCKEL fait le compte rendu de la réunion du SYMAPAK (Syndicat Mixte pour l'Accueil de Personnes Agées à Kunheim). L'élection du bureau a eu lieu durant cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire : Sébastien FRECHARD